

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la HAUTE SAONE
Commune de VREGILLE

PROCES VERBAL
de la réunion du conseil municipal
du 13 juin 2014

Approuvé le 24 octobre 2014

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :	9
Date de la convocation :	9 juin 2014
Date de l'affichage :	15 juin 2014

L'an deux mil quatorze et le 15 juin à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. ABISSE Jean-François, maire sortant.

Présents : M. MEILLER Patrick, M. LAVIEZ Gilles, M. BIGONVILLE Fabrice, Mme GIRARD Dominique, M. BARTHELEMY Maxime, Mme PAILLARD Carole, M. MARTINEZ John,

Absents excusés : Mme CARRY Christine (pouvoir à Mme GIRARD), Mme BOLE Danièle, M. PAILLARD Marc-Antoine,

Mme GIRARD Dominique a été élue secrétaire de séance.

A 20 heures 35, le quorum atteint, le maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2014
- Devis de travaux de voirie VELET TERRASSEMENT
- Règlement de l'assainissement collectif
- Point sur le dossier raccordement réseau eau potable
- Questions diverses.

1° - Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2014 :

Un exemplaire du procès-verbal ayant été diffusé à chaque conseiller et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2° - Devis de travaux de voirie VELET TERRASSEMENT :

Le maire présente le devis établi par l'entreprise VELET TERRASSEMENT pour l'entretien de la voirie communale et qui s'élève à 27 048 € TTC dont 4935 € pour le chemin des Charmes, 4 855 € pour le chemin des carrières, 6 645 € pour la rue des Vignes, 190 € pour l'ancienne bascule, 3 960 € pour l'emplacement du chapiteau et 1 955 € pour le chemin du noyer. Après l'avoir examiné en détail, le devis proposé est accepté à l'unanimité. Une subvention du Conseil Général d'environ 7 000 € viendra en déduction du montant global.

3° - Règlement de l'assainissement collectif :

Après une courte présentation du règlement, il s'avère qu'il n'est pas complètement adapté et qu'il y a lieu de le revoir pour l'affiner. Sa validation est reportée à la prochaine séance.

4° - Point sur le projet de connexion de notre réseau d'eau potable au réseau du Syndicat du Val de l'Ognon :

Le maire indique que le dossier avance bien. L'accord avec la commune de PIN pour sa participation au financement de notre réseau devrait aboutir.

5° Questions diverses :

Le maire expose que cette année, c'est à la commune de VREGILLE d'organiser les feux d'artifices du 14 juillet. Après discussion il est décidé à la majorité de les reporter au mois d'août à une date qui sera fixée ultérieurement..

Le maire informe les conseillers qu'une réunion du conseil municipal doit être organisée le 20 juin 2014 pour élire le délégué de la commune qui sera amené à voter pour les élections sénatoriales.

Le dernier devis établi par l'entreprise SEGUIN pour la réalisation du mur du cimetière s'avérant trop élevé, un nouveau devis lui sera demandé pour réaliser le mur en agglos normaux.

Plusieurs conseillers demandent que des prises plus puissantes soient installées notamment dans le couloir de la mairie, dans le coffret électrique du poste de relevage mais aussi qu'un devis soit demandé pour installer un coffret à proximité du lavoir.

En ce qui concerne le litige occasionné par M. PAILLARD Christian lors des labours, il s'avère que les travaux entrepris ne sont pas satisfaisants. Un nouveau courrier lui sera adressé lui demandant de passer la charrue dans l'autre sens pour remettre la terre en place dès que la récolte des maïs sera réalisée.

A 23 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A VREGILLE, le 15 juin 2014

La secrétaire

Le maire

Dominique GIRARD

Jean-François ABISSE

Les conseillers présents